

AR. Préfecture
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES
046-214602211-20240328-2024032803-BF
Reçu le 02/04/2024

Séance du 28 Mars 2024

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	11
- absents	3
- excusés	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0

Convocation : 15/03/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence de M. Guy LACOUT, Maire.

Étaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François,

Absents/Excusés : FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan,

Secrétaire de séance : **Jocelyne LECORNE** a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM20240328-03

OBJET

**VOTE DU
BUDGET
PRIMITIF 2024
DE LA
COMMUNE.**

Le Compte Financier unique de la commune faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **81 932.92 €**, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter :

- la somme de **41 479.44 €** à la section d'investissement,
- la somme de **40 453.48 €** à la section de fonctionnement et de voter le budget 2024 de la commune :

Le budget communal 2024 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement	333 977.48 €
Investissement	102 062.38 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 28 Mars 2024.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 29/03/2024
et publication ou
notification
du 29/03/2024

Le Maire
Guy LACOUT.